



Avoir la capacité de construire et mettre à jour son document unique d'évaluation des risques

Vos objectifs :

Comprendre l'intérêt de la prévention au sein de l'entreprise
Avoir la capacité d'identifier et d'évaluer les risques.
Créer et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels.
Méthodes pédagogiques :
Explicative, expositive,
Interrogative, mise en situation.

Participants / Prérequis

Participants :
Employeur souhaitant créer et mettre à jour le document unique d'évaluation des risques de son entreprise
Prérequis : Aucun
Délai et conditions d'accès : Capacité d'intervention sous 3 semaines, Faites nous connaître vos besoins via le formulaire accessible via notre page contact.
<https://www.evalsafe.com/contact>

Modalités

Durée de la formation : 1 jour, soit 7 heures
Lieu de la formation : Présentiel
Évaluation :
Chaque fin de séquence fera l'objet d'une évaluation afin de s'assurer que les stagiaires ont assimilé les éléments clés avant de passer à la séquence suivante.
Besoin technique :
Salle de réunion, accès internet, ordinateur par stagiaire

Ce que dit le Code du Travail

Extrait 4121-1 L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Extrait 4121-2 L'employeur met en œuvre les mesures prévues à [l'article L. 4121-1](#) sur le fondement des principes généraux de prévention suivants.

Extrait 4121-3 L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations, dans l'organisation du travail et dans la définition des postes de travail. Cette évaluation des risques tient compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.

VOTRE PROGRAMME



Le contexte réglementaire

- La responsabilité de l'employeur Art. L.4121-1 du Code du Travail
- Principes Généraux de Prévention Art. L.4121-2 du code du Travail
- Évaluation des risques Art. L.4121-3 du Code du Travail

Examiner les risques

- Principes généraux de prévention
- Schéma d'apparition du dommage
- Identifier les risques

Comment évaluer les risques

- L'évaluation des risques professionnels, le Document Unique, les facteurs de pénibilité
- Les outils existants « OiRA, DU Prem's »
- La méthode
 - Définir les UT
 - Lister les risques
 - Inventorier les situations à risque
 - Évaluer les risques
 - Hiérarchiser les risques (occurrence, gravité, niveau)
- Le catalogue des risques : causes, conséquences, solutions, références réglementaires
- Les plans d'action
- La documentation sécurité, en savoir plus avec des liens internet utiles

Nos formateurs sont IPRP
habilités par la DIRECCTE.

Renseignement et inscription : contact@evalsafe.com

www.evalsafe.com

102, Allée du vieux chêne 69400 Arnas

Maj 13.06.2023